

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt avril deux mil seize à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 13 avril 2016 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, FOURNIER Michel, GARCIA Amélia, GONZALEZ Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, ROUGIER Mireille, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoirs : M. QUANTIN Hugues à M. CHABRIER Michel
M. ARNAUD David à M. HEBRARD Jean-Pierre
Mme SALA Géraldine à M. LAURENDEAU Patrick
Mme DE SOUSA Sandra à Mme GARCIA Amélia

Secrétaire de séance : M. Christian DAUZAT

Secrétaire administrative : Mme Catherine BRIFFOND

ORDRE DU JOUR :

- Taux d'imposition 2016
- Surtaxe assainissement
- B U 2016 : Commune – Assainissement – Biens de sections
- Adhésion à un Groupement d'Achat Gaz
- Urbanisme : tarif municipal pour la création de « bateaux »
- Questions diverses

19. TAUX D'IMPOSITION 2016

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les taux d'imposition suivants pour l'année 2016 :

- Taxe Habitation : 11.06 %
- Foncier bâti : 12.11 %
- Foncier non bâti : 76.90 %

M. le Maire précise que ces nouveaux taux correspondent à une augmentation de l'ordre de 6 € par habitant pour un produit attendu de 819 596 €.

VOTE : - Pour : 15 - Contre : 4 (Mmes GARCIA et DE SOUSA et Mrs FOURNIER et PASCANET)

20. SURTAXE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient de fixer pour l'année 2016 le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se composait comme suit :

2015 :

- Sur la consommation : 1.10 € HT par m³

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de fixer la redevance d'assainissement pour :

2016 :

- **Sur la consommation : 1.10 € HT par m3**

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

M. Michel FOURNIER fait remarquer que dans les communes alentour la surtaxe d'assainissement est de l'ordre de 1.50 € et qu'une augmentation aurait permis de financer le début des travaux d'assainissement collectif à Puy-Chany et Tarnat mais que la commune attend que ces travaux soient pris en charge par la future communauté de communes qui aura la compétence assainissement en 2020.

M. le Maire fait remarquer que c'est une opération de plus d'un million d'euros que l'Agence de l'Eau ne sera pas en mesure de subventionner et que la commune ne peut, seule, la prendre en charge.

21. BU 2016 : Commune – Assainissement – Biens sections

♦ COMMUNE

Le budget proposé pour l'année 2016 s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 714 820. 74 € pour la section de fonctionnement et 461 562.40 € en investissement.

❖ FONCTIONNEMENT :

*** En dépenses de fonctionnement :**

011 Charges à caractère général : elles s'élèvent à 544 180.34 €

(dont fonds de roulement pour un montant de 100 000.00 €).

VOTE : Pour : 15 Abstentions : 4 (Mmes De Sousa et Garcia et Mrs Fournier et Pascanet).

012 : Les charges de personnel : sont proposées à hauteur de 678 010.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

65 : Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 243 615.00 €.

- La contribution au SDIS s'élève à 56 225.00 €.
- Subventions : 5000.00 € seront versés au CCAS et 22 740.00 € seront versés aux associations suivantes :

CCA	4 650.00 €
CCA subvention exceptionnelle	1 000.00 €
FJEP	3 140.00 €
USSB	2 500.00 €
CLUB FORMATEURS LIMAGNE	350.00 €
TENNIS ET LOISIRS	2 000.00 €
CLUB DE L'AMITIE	1 210.00 €
SAPEURS POMPIERS	940.00 €
ASS. JEUNES POMPIERS	210.00 €
CHASSE	400.00 €

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

CHASSE subvention exceptionnelle -destruction nuisibles-	200.00 €
APEL	340.00 €
FCPE	400.00 €
SOCIETE DE PECHE	400.00 €
UNC	260.00 €
PREVENTION ROUTIERE	170.00 €
COMICE AGRICOLE	100.00 €
TWIRLING	820.00 €
ASS BD EN LIMAGNE	1 100.00 €
Subvention exceptionnelle BD Limagne	700.00 €
OGEC	1 850.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

66 : Charges financières : les intérêts s'élèvent en 2016 à 80 260.00 €
(soit 76 000.00 € d'intérêts des emprunts et 4 260.00 € d'intérêts EPF-Smaf)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

67 : Charges exceptionnelles : 200.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

042 : Opérations d'ordre entre sections : Amortissement terrain Biopôle : 18 834.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

014 : Atténuation de produits : 19 500.00€ Fond de péréquation intercommunal (FPIC).

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

023 : Virement à la section d'investissement : 130 221.40 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

✓ **En recettes de fonctionnement :**

L'excédent de l'année 2015 a été reporté pour 225 671.02 €

70 : Les produits des services sont proposés à 100 680.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

73 : Le produit des impôts et taxes s'élève à 989 851.72 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

74 : Les dotations et participations s'élèvent à 320 778.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

75 : Les autres produits de gestion courante (revenus des immeubles) sont prévus à 61 940.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

77 : Les produits exceptionnels s'élèvent à 8 300.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

013 : Le chapitre atténuation de charges concerne le remboursement des absences de personnel 6 000.00 €.

VOTE : Pour à l'unanimité

042 Opérations entre sections : 1 600.00 € Travaux en régie

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

❖ **INVESTISSEMENT** :

Les dépenses d'investissement sont constituées d'achats d'équipement ou de travaux réalisés sur la commune, et du remboursement du capital des emprunts.

✓ **En dépenses non affectées** :

001 : le solde d'exécution d'investissement reporté de 27 860.29 €

16 : le remboursement du capital des emprunts s'élève à 337 407.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

27 : Créances à l'EPF-Smaf : capital s'élèvent à 31 808.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

040 : Travaux en régie s'élèvent à 1600.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

✓ **En recettes non affectées** :

024 : Produit de cession s'élèvent à 75 000.00 € (vente de biens immobiliers)

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

10 : fonds de compensation de la TVA s'élèvent à 156 661.00 €

taxe d'aménagement s'élèvent à 25 000.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

040 : opérations d'ordre entre sections s'élèvent à 18 834.00 €

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

• **OPERATIONS** :

OPERATIONS	DEPENSES	RECETTES
107-restaurant scolaire	6 501.00 €	4 455.00 €
105-voirie urbaine	11 916.72 €	
106-matériel de voirie	4080.00 €	
104-voirie rurale	14 440.00 €	
099-école	1563.02 €	
091-salle des fêtes	293.37 €	
093-Batiments rue couvent	660.00 €	
095-city stade	784.00 €	
096-presbytère	18679.00 €	2 996.00 €

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

VOTE : Pour à l'unanimité et une abstention pour l'opération 093 bâtiment rue du couvent (Mr Chabrier).

Les « restes à réaliser » pour les opérations au 31 décembre 2015 s'élèvent à :

Dépenses : 3 970.00 €

Recettes : 48 395.00 €

♦ ASSAINISSEMENT « M49 »

DEPENSES FONCTIONNEMENT		BU 2016	DEPENSES INVESTISSEMENT		BU 2016
Autres matières fournitures		0.00	Emprunts/remboursement Capital		26 580.00
Entretien et réparations		8 128.79	Autres travaux		132 217.99
Mission d'assistance		2 500.00	Amortissement subvention investissement		39 695.15
Frais financiers		39 600.00			
Dotation aux amortissements		84 444.74			
TOTAL		134 673.53	TOTAL		198 493.14
RECETTES FONCTIONNEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
Résultat reporté d'exploitation		4 978.38	Résultat reporté 2015		114 048.40
Surtaxe d'assainissement		80 000.00	Amortissement construction		64 336.07
Droits de branchement		10 000.00	Amortissement matériel outillage		2 614.00
Reprise de subvention		39 695.15	Amortissement installation matériel outillage		17 494.67
TOTAL		134 673.53	TOTAL		198 493.14

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

♦ BIENS DE SECTIONS : EPINET et PUY-CHANY

FONCTIONNEMENT BU 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Entretien terrains	5 000.00	Revenus immeubles	3 000.00
Entretien voirie	5 336.18	Résultat reporté	9 336.18
Taxes foncières	2 000.00		
TOTAL	12 336.18	TOTAL	12 336.18
INVESTISSEMENT BU 2016			
DEPENSES		RECETTES	
Résultat reporté	9 696.00	Excédent fonctionnement reporté	9 695.00
TOTAL	9 696.00	TOTAL	9 695.00

VOTE : **Pour** à l'unanimité des présents.

22. ADHESION A UN GROUPEMENT D'ACHAT GAZ :

Suite à l'évolution de la réglementation, le Conseil Départemental est dans l'obligation de revoir la convention avec les communes dans le cadre de l'achat groupé de gaz.

M. le Maire demande :

- d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes, joint en annexe 01 de la présente délibération, pour l'achat de gaz naturel et services associés et au sein duquel le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme exercera le rôle de coordonnateur,
- d'approuver l'adhésion de la commune de Saint-Beauzire au-dit groupement de commandes pour, à titre indicatif, l'ensemble des sites identifiés à ce jour et dont la liste figure en annexe 2 de la présente délibération. Cette liste demeure susceptible d'évolution en fonction d'éventuels mouvements sur le patrimoine dont la commune de Saint-Beauzire est propriétaire ou locataire.
- d'autoriser M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire de la commune de Saint-Beauzire ou son représentant dûment habilité, à signer ledit acte constitutif du groupement de commande et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

23. URBANISME : tarif municipal pour la création de « bateaux »

A ce jour aucune délibération n'a été prise concernant la prise en charge du coût des travaux de réalisation de « bateau » au profit des particuliers et c'est la commune qui supportait cette dépense en intégralité.

L'article L 322.15 du code de l'urbanisme modifié par la loi n°2009. 526 du 12 mai 2009 article 117 précise que « l'autorité qui délivre l'autorisation de construire, d'aménager ou de lotir exige, en tant que de besoin, du bénéficiaire de celle-ci la réalisation et le financement de tous les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement de la construction.... »

Afin de garder la maîtrise d'œuvre de la réalisation des « bateaux » d'accès, M. le Maire propose que la commune prenne en charge 50 % du coût et refacture 50 % au pétitionnaire après accord préalable de celui-ci.

VOTE : Pour : 16 ; Contre : 1 (S. BRESSON) ; Abstentions : 2 (M. ROUGIER, M. CHABRIER)

QUESTIONS DIVERSES

❖ COMPTEUR D'ELECTRICITE LYNKI

M. le Maire fait lecture d'une lettre de la Préfecture du Puy-de-Dôme qui conclut que toute délibération d'un conseil municipal qui s'opposerait au déploiement des compteurs d'électricité LYNKI serait prise en méconnaissance des dispositions nominatives et jurisprudentielles et serait entachée d'illégalité.

❖ CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 AVRIL 2016

Afin de revenir à l'équilibre budgétaire en 2016, le conseil communautaire a voté une augmentation de 12 % du produit fiscal.

Concrètement, cette augmentation se traduira par une augmentation de l'ordre de 40 à 50 € par ménage.

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

❖ ESTIMATION DE TERRAINS

M. le Maire rend compte au conseil municipal qu'il va demander une estimation au service des Domaines concernant les parcelles suivantes :

Le « poulailler » Chalut (YS 43)

Parcelle AH 54 à Puy-Chany

Une partie de la parcelle AB 171 rue du Pont Neuf jouxtant la parcelle AB 170 (à côté de la crèche) dont l'acquisition est nécessaire pour l'installation d'un cabinet dentaire.

❖ SBA

M. le Maire informe le conseil que rien n'a encore été décidé en ce qui concerne la redevance incitative.

Un comité technique s'est rassemblé récemment et un autre est prévu le 26 avril 2016.

On s'achemine vraisemblablement vers une TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative dont le montant sera toujours basé sur le foncier bâti mais avec une part d'incitativité variable calculée à partir du nombre de levées.

Par exemple, un foyer payant actuellement 500 € pourrait payer avec 20 % d'incitativité une partie fixe de 400 € et le complément en fonction du nombre de levées.

❖ FETE DE LA MUSIQUE

Elle aura lieu le mardi 21 juin 2016 et sera animée par un groupe de musique celtique à la salle des fêtes à partir de 21 heures. Comme chaque année des groupes de rock se produiront Place des Sanchots.

Dates à retenir :

Lundi 25 avril 2016 à 18h : Réunion du comité pilotage (urbanisme) Com Com 2017

Mardi 26 avril 2016 à 18h : conseil syndical du Grand Clermont

Mardi 26 avril 2016 à 18h : comité technique SBA

Jeudi 28 avril 2016 à 18h 15 : comité du pilotage (Transports) Com Com 2017

Vendredi 29 avril 2016 : début du chantier rue du Stade par le Conseil Départemental

Samedi 30 avril 2016 : boum conscrits

Mardi 3 mai 2016 : prévention routière à l'école publique

Mardi 10 mai 2016 : conseil communautaire

Jeudi 12 mai 2016 à 19h : comité pilotage (gouvernance) Com Com 2017

Samedi 14 et dimanche 15 mai 2016 : Festival BD

Mardi 17 mai 2016 : banque alimentaire

Jeudi 19 mai 2016 à 20h 30 : conseil municipal

Les 20, 21, 22 et 23 mai 2016 : fête patronale

Lundi 23 mai 2016 : comité de pilotage (urbanisme) Com Com 2017

Jeudi 26 mai 2016 : conseil syndical du Grand Clermont

Vendredi 27 mai 2016 à 18h : réunion publique sur le Biopôle à la salle des fêtes

Fin de séance : 22h 45

DÉLIBÉRATIONS

N° ORDRE	N° DELIB	INTITULE
19	31	Taux imposition 2016
20	32	Surtaxe assainissement
21		BU Commune Assainissement Biens de sections
22	33	Adhésion à un Groupement d'Achat Gaz
23	34	Urbanisme : tarif municipal pour la création de « bateaux »

SAINT-BEAUZIRE – CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2016

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL - Signatures

NOM PRENOM	SIGNATURE
ARNAUD David	Procuration à M. Jean-Pierre HEBRARD
BARGHOUT Christine	
BASSE Corinne	
BRESSON Séverine	
CHABRIER Michel	
DAUZAT Christian	
DE SOUSA Sandra	Procuration à Mme Amélia GARCIA
FOURNIER Michel	
GARCIA Amélia	
GONZALEZ Sandra	
HEBRARD Jean-Pierre	
JENTHON Thierry	
LAURENDEAU Patrick	
PARET Christine	
PASCANET Serge	
QUANTIN Hugues	Procuration à M. Michel CHABRIER
ROUGIER Mireille	
SALA Géraldine	Procuration à M. Patrick LAURENDEAU
SOUBEYROUX Valérie	